

L'Assemblée des délégués est composée de 30 membres élus parmi les assuré.e.s et pensionné.e.s. Afin d'assurer la représentativité des différents domaines d'activités, 9 cercles électoraux ont été constitués.

La répartition des sièges par cercle a été effectuée conformément aux règles fixées dans le Règlement relatif à l'élection :

- le cercle des pensionné.e.s dispose de quatre sièges;
- les huit autres cercles disposent chacun d'un siège au moins;
- le solde, soit 18 sièges, est attribué aux cercles électoraux en proportion du nombre d' « équivalents plein temps » affiliés à la Caisse au 1^{er} juin 2020.

Chaque cercle électoral dispose à l'Assemblée des délégués des assurés de la CPEV, pour la période du 1^{er} octobre 2020 au 30 juin 2025, du nombre de sièges suivant:

Cercles	Description	Répartition des sièges
Cercle 1	<ul style="list-style-type: none"> • Département des institutions et du territoire • Ordre judiciaire (y compris Ministère public et Tribunal neutre) • Grand Conseil 	2
Cercle 2	<ul style="list-style-type: none"> • Département de la formation, de la jeunesse et de la culture • Université de Lausanne • Hautes écoles 	9
Cercle 3	<ul style="list-style-type: none"> • Département de l'environnement et de la sécurité 	2
Cercle 4	<ul style="list-style-type: none"> • Département de la santé et de l'action sociale, y compris Centre hospitalier universitaire vaudois 	6
Cercle 5	<ul style="list-style-type: none"> • Département de l'économie, de l'innovation et du sport 	1
Cercle 6	<ul style="list-style-type: none"> • Département des infrastructures et des ressources humaines • Contrôle cantonal des finances • Chancellerie d'Etat (y compris Autorité de protection des données, Groupe Impact, BCMA, BIC et Archives cantonales) 	2
Cercle 7	<ul style="list-style-type: none"> • Département des finances et des relations extérieures • Cour des comptes 	2
Cercle 8	<ul style="list-style-type: none"> • Assurés actifs hors Etat de Vaud 	2
Cercle 9	<ul style="list-style-type: none"> • Pensionnés 	4
Total		30

Lausanne, le 22 juin 2020